



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Mairie de MANOM

68 Grand Rue

57100 MANOM

Dossier suivi par : Romain DECCO
Tél. : 03 87 28 30 84
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : DN/RS ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration concernant les 2
lotissements et les résidences envisagées dans le
secteur « maison rouge » à MANON

P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Metz, le 7 AVR. 2016

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement
(Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Création de deux lotissements et de résidences dans le secteur « Maison rouge » à
MANON**

Ce dossier a été déposé par :

SARL PROTER
22, Avenue Victor Hugo
57390 RUSSANGE.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- un exemplaire du « **récepissé de déclaration n°57-2016-00119** » en date du
07 avril 2016, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie
durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage
précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération
distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU
PI, la chargée de mission Police de l'eau

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Chantal BICKLER